

[Texte]

employers, who are essentially like supervisors in a private sector workplace, have the ability to work out whatever arrangement is appropriate for their particular office.

I know with the NDP caucus, very general conditions of work are set down in terms of job classifications and those sorts of things. It is basically worked out within the offices themselves.

The Chairman: Thank you, Mr. Parr. Mr. Lewis.

Mr. Lewis: Thanks very much. Before getting to a question, I have to tell you I reviewed your brief last evening and I had to keep turning back to find out whether this was a private member's bill or a government initiative.

You talk about the delays in the brief for this legislation coming forward. I was searching for some recognition that after a long time this government had brought in this legislation. So I have to tell you it did not impress me very much. But let us talk about your brief. You say the delays must stop. Have you any comment on the length of time it took this to get through the House once we had it fitted into the government timetable and the number of speeches that were made by the opposition parties? We wanted to have the legislation before this committee far before this, but it was delayed. Have you any comment as a witness on this?

Mr. Levine: I did delete it from my summary because I am pleased we have at last reached this particular point. I think you would have to admit that in terms of the efforts by the Hill employees to unionize, which now goes back some three years, it has taken a long time to get to this point. I think we appreciate the fact that the committee and the House have now reached the point where it is given serious consideration, and we are pleased about it.

Mr. Lewis: All right. This is fair enough. For my purposes, I would like to just explore this right to strike bit just a little bit. In your terminology, you make it appear as though parliamentarians would be stopped dead in their tracks if they did not have messengers and cafeterias. But is it not true that if we were faced with a strike by maintenance staff, electricians, security and *Hansard* employees, Parliament would be stopped dead in its tracks?

In other words, sir, I can walk from the Confederation Building to the House of Commons. But if there is a demonstration on the Hill and I cannot get through the door because there is no security or the building is flooded by people because there is no security because there is a strike on, how does Parliament function in such a case? Suppose a fuse goes out in the Chamber and there is no electrician to fix it. I think, with all due respect, it is a bit of a ploy to suggest we have to have messengers and cafeterias here. What we are talking about is the right of Parliament to debate the issues and not to be held hostage to some other dispute when we are here in the national

[Traduction]

ne pourraient pas être suffisamment larges pour que les employeurs, qui seraient en définitive le parallèle des superviseurs dans le secteur privé, puissent négocier les arrangements qui seraient les plus pratiques et les plus importants pour leur propre bureau.

Je sais que pour ce qui est du caucus néo-démocrate, les conditions de travail, les classifications, etc., sont établis de façon très générale. Le détail est négocié indépendamment pour chacun des bureaux.

Le président: Merci, monsieur Parr. Monsieur Lewis.

M. Lewis: Merci beaucoup. Avant de vous poser ma question, je tiens à vous dire que j'ai lu votre mémoire hier soir et que je n'ai cessé de retourner en arrière pour voir s'il s'agissait d'un bill privé ou d'une initiative du gouvernement.

Dans votre mémoire, vous parlez du retard qu'accuse le projet de loi. Je m'étais attendu à ce qu'il soit reconnu quelque part que l'actuel gouvernement a décidé que l'on a attendu assez longtemps. Vos remarques à ce propos ne m'ont donc pas beaucoup impressionné. Mais revenons à votre mémoire. Vous dites en avoir assez de ces retards. Auriez-vous quelque chose à dire au sujet du temps qu'il a fallu pour que cela soit revu à la Chambre une fois qu'on lui avait trouvé une petite place dans l'échéancier du gouvernement, et du nombre de discours qui ont été prononcés par des députés des partis de l'Opposition? Nous aurions voulu saisir le Comité de ce projet de loi bien avant, mais nous avons été bloqués. Auriez-vous quelque chose à dire à ce propos?

M. Levine: J'ai justement retiré ces remarques du résumé que j'ai fait du mémoire, car je suis heureux que nous soyons enfin arrivés là où nous en sommes. Vous devrez cependant reconnaître que les employés de la Colline parlementaire essaient de se syndicaliser depuis trois ans. Il a fallu attendre longtemps pour en arriver à cette étape-là. Quoi qu'il en soit, nous apprécions le fait que le Comité et que la Chambre en soient arrivés à examiner sérieusement cette question, et nous en sommes très heureux.

M. Lewis: D'accord. J'aimerais examiner un peu avec vous cette question du droit de grève. Si je reprends vos propos, vous semblez vouloir donner l'impression que les parlementaires seraient complètement bloqués s'ils n'avaient pas de messagers et de cafétérias. N'est-il pas vrai que si le personnel responsable de l'entretien, les électriciens, les employés des services de sécurité et ceux responsables du *Hansard* faisaient eux la grève, le Parlement serait tout à fait bloqué?

Je peux me rendre à pied de l'immeuble de la Confédération jusqu'à la Chambre des communes. Cela ne me poserait aucun problème. Mais si il y a une manifestation sur la Colline et si je ne peux pas franchir la porte parce qu'il n'y a pas de gardiens de sécurité ou parce que l'immeuble a été envahi par des manifestants justement parce qu'il n'y a pas de gardiens de sécurité, alors comment le Parlement fonctionnera-t-il? Supposons que les plombes sautent à la Chambre et qu'il n'y a pas d'électricien à qui nous puissions faire appel. Avec tout le respect que je vous dois, vous allez un peu loin lorsque vous dites qu'il nous faut absolument avoir des messagers et des cafétérias. Ce dont il est question ici c'est du droit du Parle-